

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1282

Rubrik: Valais

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Garder un peu de ciment pour passer l'hiver

L'office des statistiques du troisième trimestre du canton du Valais publie des chiffres plutôt étonnants.

Ainsi la stabilisation de l'indice de livraison de ciment soulève plusieurs questions.

Commentaire.

NOUS AVONS GLANÉ dans les dernières livraisons des informations statistiques valaisannes quelques données intéressantes que l'on ne retrouve pas forcément sous la même forme dans les autres cantons. Il en va ainsi de l'indice des livraisons de ciment en Valais.

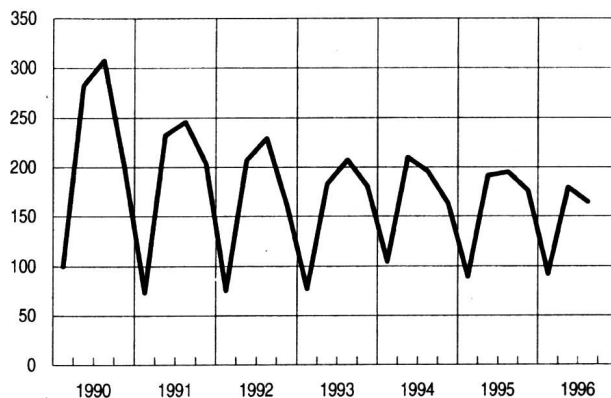
L'industrie de la construction et le génie civil jouent un rôle clé dans la conjoncture valaisanne. Ce tableau est bien sûr particulièrement parlant, mais aussi assez intrigant. Le ralentissement économique s'y dessine avec la plus grande netteté ainsi que la légère reprise de 94. On comprend bien que les chantiers se déroulent à la belle saison, mais la situation hivernale est difficile à analyser.

Si la chute de l'indice est de 25% pendant l'hiver 91, comparé à la même saison en 1990, on note ensuite une stabilisation, suivie d'une remontée et d'un maintien constant autour de l'indice 100 au cours des trois dernières années. Comment expliquer cette stabilisation hivernale? La construction des nouveaux tunnels de captage des eaux des barrages de Cleuson et de la Grande Dixence, ou peut-être les avancées très tranquilles de l'autoroute?

On sait que les grands

travaux hydrauliques sont aujourd'hui d'une utilité douteuse en raison de l'excès d'énergie sur le marché. Ces graphiques sont peut-être la traduction d'une politique intentionnelle; le maintien d'un étiage à peu près constant dans le volume des chantiers arrange tout le monde. Les actions d'Holderbank continuent de bien se porter, les entrepreneurs maintiennent leurs activités, les immigrés envoient des sous à la maison, l'Etat fait sa pelote et la conjoncture se maintient à un niveau minimal.

Le fait de savoir si quelques chantiers géants sont vraiment utiles devient tout à fait secondaire. Et le Valais n'est qu'un cas parmi d'autres, pas forcément le plus spectaculaire. Précisons que nous n'avons rien contre les grands travaux et un certain soutien conjoncturel, mais autant savoir que tout cela n'a rien d'innocent. *ag*



ASSURANCE CHÔMAGE

Economie sur les chômeurs

L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL URGENT révisant à la baisse les prestations de l'assurance chômage est particulièrement choquant.

Tout d'abord parce que la loi vient d'être mise sous toit. A peine entrée en vigueur elle est modifiée dans son équilibre. C'est une atteinte grave à la sécurité du droit.

La raison d'être de ces modifications est la volonté de la Confédération de supprimer sa participation de 5% à fonds perdu qu'elle venait pourtant de

confirmer avec l'adoption de la nouvelle loi. Pour compenser cette perte dans les comptes de l'assurance, elle impose autoritairement une baisse des prestations de 1 à 3%. Alors que le 95% des recettes est le fait des assurés et des employeurs, l'Etat agit comme s'ils étaient directement à sa charge.

Les syndicats étudient le lancement d'un référendum. Si la décision est prise, il méritera d'être soutenu. Pour des raisons sociales et des raisons d'Etat. *ag*